



Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



11186063

BRUXELLES
30 NOV 2011
Greffe

N° d'entreprise : 0817.986.845

Dénomination (en entier) : **IMMO MAKRAN**

(en abrégé):

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Siège : avenue des Ménestrels 135
1080 BRUXELLES

Objet de l'acte : MODIFICATION AUX STATUTS

Il résulte d'un procès-verbal dressé le vingt-deux novembre deux mille onze, par Maître Denis DECKERS, Notaire Associé, membre de "Berquin Notaires", société civile à forme commerciale d'une société coopérative à responsabilité limitée, ayant son siège social à 1000 Bruxelles, avenue Lloyd George, 11, et le numéro d'entreprise 0474.073.840 (RPM Bruxelles

que l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société privée à responsabilité limitée "IMMO MAKRAN", ayant son siège à Molenbeek-Saint-Jean (1080 Bruxelles), avenue des Ménestrels 135,

a pris les résolutions suivantes:

1° Modification de l'objet social par l'insertion d'un septième paragraphe et suivant à l'article 3 des statuts, comme suit :

"La société peut exercer pour son compte et pour le compte d'autres entreprises, toutes prestations de conseils, de manière générale la consultance en matière administrative, économique, financière, technique, stratégie d'entreprendre, d'organisation, et de fournir toutes prestations de gestion et de management dans le sens le plus large du terme.

L'achat, l'exploitation, la location, la cession de tout brevet, licence, intervention ou marque de fabrique se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société.

Toutes activités en rapport avec la télécommunication, l'internet, l'intranet, extranet, ainsi que tous les services informatiques.

Toutes activités de transport et de courrier express, transport routier national ou international, import/export de toutes marchandises, courtage, toutes activités d'affrètement, de stockage, d'entreposage de marchandises et de centre logistique ainsi que les manutentions de chargement et déchargement.

L'achat, la vente, le commerce en gros et en détail, l'import, l'export de vêtements neufs ou de seconde mains, de chaussures et de tout accessoire de mode et d'habillement.

La société pourra exploiter un ou plusieurs magasins ou toutes surfaces commerciales."

2° Tous pouvoirs ont été conférés à Monsieur Kenny Debast de la Fiduciaire Moreau Fisc sprl à Woluwe, ainsi qu'à ses employés, préposés et mandataires, avec droit de substitution, afin d'assurer les formalités auprès d'un guichet d'entreprise en vue d'assurer l'inscription/la modification des données dans la Banque Carrefour des Entreprises et, le cas échéant, auprès de l'Administration de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

(Déposées en même temps que l'extrait : une expédition du procès-verbal, le rapport de gestion du conseil de gérance conformément à l'article 287 du Code des sociétés, le texte coordonné des statuts).

Cet extrait est délivré avant enregistrement conformément à l'article 173,1° bis du Code des Droits d'Enregistrement.

Denis DECKERS
Notaire Associé

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/12/2011 - Annexes du Moniteur belge